



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Normandie

Service Régional de l'Alimentation

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Dossier suivi par : Philippe Linder

Tél. : 02 32 18 94 76

Fax : 02 32 18 95 58

Mél : philippe.linder@agriculture.gouv.fr

V/réf. :

N/réf. : 2018_SRAL_SV_PL_935

Objet : Attestation programme de conformité
phytosanitaire des emballages NIMP15

DESTAMPES EMBALLAGES
à l'attention de Monsieur Vanier

9, rue du Moulin A Tan
27660 BEZU SAINT ELOI

Rouen, le **29 JUIN 2018**

Références réglementaires :

- Norme internationale pour la réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international : NIMP 15 et sa révision 2009.
- Programme de conformité phytosanitaire à la NIMP 15 des emballages en bois destinés à l'exportation (note de service DGAL/SDQPV/2015-1066 du 10/12/2015).
- Article L 251-12 du code rural et de la pêche maritime
- Arrêté ministériel du 24/08/2010 relatif à la marque française apposée sur les emballages en bois attestant de la réalisation d'un traitement approuvé par la NIMP n°15 révisée.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE
NUMERO D'ENREGISTREMENT
PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

ATTESTATION NIMP 15

Suite à l'inspection phytosanitaire en date du 18 mai 2018 et conformément à l'article L 251-12 du code rural et de la pêche maritime, le Ministère en charge de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt délivre à :

coordonnées de la société : DESTAMPES EMBALLAGES

représentée par : Monsieur Vanier

numéro d'enregistrement : HN 00912

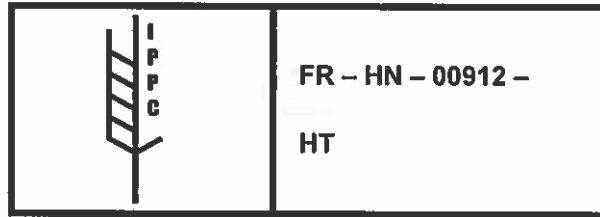
l'attestation au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation. Cette attestation est valide pour **2018/2019 (jusqu'à la prochaine inspection)**.

Ce numéro est permanent, sauf changement important qu'il convient de signaler à la DRAAF. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), les marquages de l'entreprise sont les suivants :

Nature du traitement : **TRAITEMENT PAR HAUTE TEMPERATURE**

Marquages autorisés : La marque doit être rectangulaire ou carrée et s'inscrire DANS UN CADRE dans lequel une ligne verticale sépare le symbole des éléments du code.



Pour la Directrice Régionale et par délégation
L'adjointe au chef de service

Anne-Christine PAPIN

Pièce jointe : - Rapport d'inspection N° 18-041280

Date de l'inspection : 18/05/2018

Partie administrative

Structure d'inspection DRAAF Normandie

Adresse 6 boulevard Général Vanier
 CS 95181
 14070 CAEN CEDEX 5

Inspecteur(s) LINDER Philippe

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination DESTAMPES EMBALLAGES

Enseigne établissement/Dénomination DESTAMPES EMBALLAGES

N° SIRET / N° NUMAGRIT 32033006100096

Adresse postale RUE DU MOULIN A TAN
 27660 BEZU ST ELOI

N°PP2 HN00912

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Activité d'emballages bois

Identifiant de l'unité d'activité

Site d'intervention Activité emballages bois-DESTAMPES EMBALLAGES

Méthode Grille : Contrôle d'une entreprise adhérente ou souhaitant adhérer au programme de conformité phytosanitaire, Version 1

Prélèvement(s) Non

N° prélèvement(s) /

Informations complémentaires :

Sciages : Epaisseur	✓
Sciages : Température humide (si chauffage à 60 °C)	sans objet car température de chauffe supérieure à 70°C
Palettes : Humidité	✓
Palettes : Essence	✓
Type d'installation : Four	NON
Type d'installation : Séchoir	OUI

Type d'installation : Etuve	NON
Type d'installation : Autre	
Humidimètre	NON
Dérogation	NON
Type Marquage : Fer	NON
Type Marquage : Encre	OUI

Points de contrôle :

A	Adhésion au programme	Conforme
A01	Responsable Technique désigné	Conforme
A02	Modifications du site signalées par l'entreprise	Conforme
A03	Connaissance des modalités de traitement du bois et de la norme	Conforme
B	Si réalisation du traitement HT	Conforme
B01	Présence de document(s) de consignation intégrant :	Conforme
<i>B0101</i>	<i>Dates des opérations</i>	<i>Conforme</i>
<i>B0102</i>	<i>Temps et température de chauffage pour chaque opération</i>	<i>Conforme</i>
<i>B0103</i>	<i>Produits traités (sciages, caisses, palettes)</i>	<i>Conforme</i>
<i>B0104</i>	<i>Température initiale du bois</i>	<i>Conforme</i>
<i>B0105</i>	<i>Compléments en fonction des produits traités</i>	<i>Conforme</i>
<i>B0106</i>	<i>Dysfonctionnements</i>	<i>Conforme</i>
<i>B0107</i>	<i>Dysfonctionnements - métrologie : contrôle du matériel (étalonnage)</i>	<i>Conforme</i>
<i>4 sondes PT100 commandées à la société MATZ le 9 mai 2018 et expédié le 14 mai 2018</i>		
<i>B0108</i>	<i>Contrôle de la conformité des traitements par rapport aux abaques du programme de conformité</i>	<i>Conforme</i>
<i>Le cycle de chauffe réalisé le 17 mai 2018 concernant le traitement NIMP15 est conforme aux abaques du programme de conformité.</i>		
<i>Les données brutes relatives aux cycles de chauffe pour le 1er trimestre 2018 ne sont pas accessibles sur le pilote du séchoir. Destampes Emballages contacte la société MATZ pour obtenir les données et les envoie au SRAL.</i>		
C	Si traitement sous-traité	Sans objet
<i>Absence de sous traitance</i>		
C01	Archivage des certificats de traitements (5 ans)	Sans objet
<i>Absence de sous traitance</i>		
D	Entreprise fournissant du bois traité	Conforme
D01	Certificats de traitement délivrés par l'entreprise pour chaque lot	Conforme
D02	Conformité du certificat de traitement délivré	Conforme
D03	N° d'immatriculation des sous traitants	Sans objet
<i>Absence de sous traitance</i>		
E	Éléments de traçabilité	Conforme
E01	Origine du bois connue	OUI

E02	Outil de traçabilité des flux	OUI
F	Activité : fabricants & réparateurs d'emballage	Conforme
F01	Contrôle du bois (absence écorce & trous d'insectes)	Conforme
G	Activité : entreprise traitement thermique (HT)	Conforme
G01	Sondes d'enregistrement température en nombre suffisant (a minima 1 toutes les 3 mètres)	Conforme
G02	Sondes d'enregistrement température correctement positionnées	Conforme
G03	Relevés automatiques des températures de traitement	Conforme
G04	Relevés de l'hygrométrie (Pour T°C=60°C)	Sans objet
<i>Cycle de chauffe avec température supérieure à 70°C</i>		
H	Marquage	Conforme
H01	Réalisé après le traitement	Conforme
H02	LOGO conforme à la norme (lisible, indélébile, non transférable, visible)	Conforme
H03	Respect des règles de marquage pour les emballages réparés	Sans objet
<i>Absence d'emballages réparés</i>		
H04	Respect des règles de marquage pour les emballages refabriqués	Sans objet
<i>Absence d'emballages refabriqués.</i>		

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : **Conforme**

Signature

Le 29/06/2018

Inspecteur(s) **LINDER Philippe**

